

UNIVERSITÉ DE SFAX

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion

EXAMEN DE COMPTABILITE APPROFONDIE I

Auditoire : 3^{ème} Année SCIENCES COMPTABLES

Corrigé

Année universitaire 2001/2002

Session principale

Durée : 3 Heures

Enseignants responsables :

Mr. BEN AMOR HAMADI - Mr. WALHA M'HAMED

Première partie :

DOSSIER N°1 :

Valeur de réalisation nette = Prix de vente - Frais de vente

VRN = $600 \times 705\text{m}^2 - 23.000 = 400.000$ Dinars

Coût des stocks au 31/12/2001 = $580 \times 705 \text{ m}^2 = 408.900$ Dinars

Par conséquent il faut constituer une provision pour dépréciation des stocks pour la valeur de 8.900dinars.

Les écritures comptables suivantes sont à enregistrer au 31/12/2001 :

31/12/2001			
37 stocks		408.900	
603 variation des stocks			408.900
Constatation du stock final			
	dito		
Dotations aux provisions pour dépréciation		8.900	
Provision pour dépréciation des stocks			8.900
Constatation de provision sur stock			

DOSSIER N°2 :

1. Il s'agit d'un contrat synallagmatique portant sur une vente à tempérament puisque le contrat prévoit des versements périodiques sur une période déterminée et que le transfert de titre de propriété n'est prévu qu'au moment où l'acheteur a effectué la totalité des versements. Cependant le candidat peut aussi avancer que le contrat porte plutôt sur une vente faite avec clause de réserve de propriété puisque la société conserve le droit de propriété du bien dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

En tous cas, dans les deux cas la société vendeuse doit constater le revenu correspondant au prix de vente net d'intérêts créditeurs explicites ou implicites à la date de la conclusion du contrat.

2. Dans ce contrat le transfert du titre de propriété n'est prévu qu'au moment où l'acheteur a effectué la totalité des versements. Cependant, les revenus correspondant au prix de vente, nets d'intérêts créditeurs explicites ou implicites sont constatés à la date de la vente. Le prix de vente est la valeur actuelle de la contrepartie déterminé par actualisation des paiements partiels à recevoir au taux d'intérêt théorique.

Lorsqu'il ne présente aucun risque de recouvrabilité, l'intérêt est constaté en produit à mesure qu'il est couru, au prorata du temps en tenant compte du taux d'intérêt théorique.

La juste valeur :

Valeur actuelle des 4 prochaines échéances (31/12/00 ; 01 ; 02 et 2003)

$$V.A = [18000 / 1,11] + [18000 / (1,11)^2] + [18000 / (1,11)^3] + [18000 / (1,11)^4]$$

$$V.A = 16216,216 + 14609,204 + 13161,445 + 11857,135 = 55844 \text{ Dinars.}$$

La juste valeur de l'appartement est égale donc à : $18000 + 55844 = 73844$ Dinars.

Montant total des produits financiers : $90000 - 73844 = 16156$ Dinars.

Montant des intérêts 2000 : $(73844 - 18000) \times 11\% = 6142,840$ Dinars

Montant des intérêts 2001 : $((55844 - 16216,216) + 6142,840) \times 11\% = 5034,768$ Dinars

Pour mémoire

Montant des intérêts 2002 : $((39627,784 - 14609,204) + 5034,768) \times 11\% = 3305,868$ Dinars

Montant des inserts 2003 : $((25018,580 - 13161,445) + 3305,868) \times 11\% = 1667,930$ Dinars

Montant des intérêts = 16151,406 Dinars

3. Les écritures comptables à enregistrer au 31/12/2001

31/12/2001			
472 produits constatés d'avance 753 revenus des autres créances		5034,768	5034,768

Il s'agit d'un événement postérieur lié à des conditions existantes à la date de clôture nécessitant l'ajustement des états financiers. La société « azurex » doit constituer une provision pour dépréciation puisque le recouvrement de la créance est devenu douteux. Elle doit également s'abstenir à toute constatation des intérêts (produits financiers), puisque le recouvrement du principal est incertain.

Dossier N°3 :

Exercice 2000 :

Date	Montant	Pondération	Dépenses pondérées
02/01	20000	12/12	20000
01/03	24000	10/12	20000
31/05	30000	07/12	17500
01/09	18000	04/12	6000
31/12	15000	0	0
	107000		63500

Ces dépenses pondérées sont totalement couvertes par l'emprunt spécifique.

Donc $63500 \text{ D} \times 8\% = 5080$ Dinars.

L'écriture relative à la capitalisation des intérêts évitables est la suivante:

31/12/2000			
Construction en cours 79 Transfert de changes Capitalisation des intérêts.		5080	5080

Exercice 2001 :

Date	Montant	Pondération	Dépenses pondérées
01/01	112080	12/12	112080
31/01	14400	11/12	13200
01/04	9600	09/12	7200
30/06	18000	06/12	9000
31/08	10800	04/12	3600
30/12	4800	01/12	400
31/12	20 000	0	0
	<u>189680</u>		<u>145480</u>

Les dépenses pondérées de l'exercice 2001 et qui s'élèvent à 145 480 D sont financées à concurrence de :

- 100 000 Dinars par l'emprunt spécifique et,
- 45 480 Dinars par les emprunts non spécifiques.

Donc les intérêts évitables sont calculés comme suit :

- pour l'emprunt spécifique = $100\ 000 \times 8\% = 8000$ Dinars
- pour les emprunts non spécifiques, il convient tout d'abord de calculer le taux moyen des 2 emprunts non spécifiques pour pouvoir déterminer le montant des intérêts évitables.

Les emprunts non spécifiques comprennent :

- Un emprunt bancaire de $300\ 000 \times 10\% = 30\ 000$ Dinars
- Un emprunt obligataire qui comporte 2 types de charges à savoir :
 - o intérêts = $500\ 000 \times 8\% = 40\ 000$ Dinars
 - o Prime de remboursement = $(600\ 000 - 500\ 000) = 100\ 000$ Dinars amorti au prorata des intérêts. Mais puisque les intérêts sont constants, l'amortissement de la prime est aussi constant. La durée de l'emprunt étant de 5 ans, la prime doit alors subir un amortissement constant sur cinq ans soit $100\ 000 / 5 = 20\ 000$ Dinars.

Taux moyen :

Capital	change	
300000	30000	$(90000 \times 100) / 800000 = 11,25\%$
500000	60000	
<u>800000</u>	<u>90000</u>	

Par conséquent, le reliquat des dépenses pondérées soit 45480 Dinars constitue la base de calcul des \ intérêts des emprunts non spécifiques : $45480 \times 11,25\% = 5116,500$ Dinars

Le montant des intérêts évitables pour l'exercice 2001 à capitaliser est égal à :

$$8000 + 5116,5 = 13116,500 \text{ Dinars}$$

L'écriture à passer au 31/12/2001.

Construction en cours		13 116,500	
79 transfert de changes			13 116,500

DEUXIEME PARTIE :

1. Les frais juridiques engagés pour poursuivre un contrefacteur sont capitalisables au coût du brevet, **lorsqu'ils sont de nature à augmenter les avantages économiques futurs initialement évalués.** (Le candidat qui considère que ces frais ne sont pas capitalisables au coût du brevet puisqu'ils sont de nature à maintenir uniquement les avantages économiques futurs, est considéré exact.)

2. Les évènements postérieurs à la date de clôture sont ceux, favorables ou défavorables, qui se produisent entre la date de clôture et **la date d'approbation des états financiers par l'organe compétent. (date de publication des états financiers)**
3. En règle générale, il est souvent difficile de pouvoir estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction, lorsque l'avancement dans la réalisation du contrat n'a pas atteint un degré suffisant. Dans ce cas **les revenus ne sont constatés qu'à hauteur des coûts comptabilisés et jugés récupérables.**
4. L'entreprise doit, sans aucun ajustement de l'actif et du passif mentionner, à travers les notes aux états financiers, les événements, survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui ne sont pas liés à des conditions qui prévalaient à la date de clôture. **Toutefois, l'entreprise doit ajuster les éléments actifs et passifs, lorsque des événements, survenant après la date de clôture, indiquent que la continuité de tout ou partie de l'exploitation se trouve mise en question.**
5. Lorsque les produits sont subventionnés ou bénéficient d'une compensation à la vente, la valeur de réalisation nette **inclut** la valeur de la subvention ou de la compensation.
6. La règle à observer en matière d'évaluation des stocks de matière première à la date de clôture est la suivante : il est nécessaire de déprécier les stocks de matière première, dont le coût d'achat historique est supérieur au coût de remplacement, et ce lorsque les produits finis pour lesquels, ils seront utilisés pourront être vendus à un prix **inférieur** à leur coût.